**VEILLE sur les Appels à Projets**

 **Dynamique Partenariale Biomédicaments**

**AAPs permanents**

**BFTE**

Date de relève : à tout moment

Jusqu'à 90 000 euros pour financer votre innovation.

Projets deeptech nécessitant une phase de maturation et de validation technico-économique : business model, faisabilité technologique, évolution des usages, ergonomie-interface, design de service, tests, marketing, support technique, juridique, organisation interne de l’entreprise, de partenariats…

Prérequis : Jeune entreprise moins de 1 an et moins de 50 personnes.

[Bourse French Tech Emergence (bpifrance.fr)](https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/soutien-a-linnovation/bourse-french-tech-emergence)

**L’Aide au Développement Deeptech**

Cette aide est opérée par Bpifrance et finance la phase de R&D des projets à innovation de rupture. Cette aide intervient sous forme mixte de subvention et d’avance récupérable et peut varier entre 800.000€ et 2.000.000€ en fonction du stade d’avancée du projet innovant et de l’entreprise.

[Aide au développement deeptech (bpifrance.fr)](https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/soutien-a-linnovation/aide-au-developpement-deeptech)

**Nouveau dispositif de Crédit d’impôt en faveur de la recherche collaborative (CICo)**

Date de relève : à compter du 01 janvier 2022 jusqu’au 31 décembre 2025

Ce nouveau dispositif concerne les entreprises industrielles, commerciales, artisanales et agricoles, quelles que soient leur forme juridique et leur taille, qui collaborent avec des organismes de recherche et de diffusion de l'information (ORDC) agrées.

[Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative (CICo) | entreprendre.service-public.fr](https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F36528)

**Novembre 2022**

**AMI CMA**

Date de relève / vague 3 : 2 novembre 2022

L’ambition de l’appel à manifestation d’intérêt « Compétences et métiers d’avenir » est d’anticiper autant que possible et de contribuer à satisfaire les besoins en emploi ou en compétences, que ceux-ci soient sanctionnés par des titres, des certifications ou des diplômes.

Il s’agit aussi d’accélérer la mise en œuvre de formations y préparant, ainsi que leur accès en matière d’information, d’attractivité et d’inscription tant en cursus de formation initiale qu’en formation continue quel que soit le statut de l’actif (salarié, demandeur d’emploi, indépendant, libéral ou entrepreneur).

Conditions pour la vague 3 -> seuls les projets de catégorie "Dispositif de formation" sont autorisés à être déposés, notamment :

a) Sous-catégorie « Enseignement supérieur » : pour les projets présentant majoritairement les critères suivants :

• le chef de file est un établissement public de recherche et/ou établissement public d’enseignement supérieur, ou un regroupement de ces établissements ;

• le projet répond aux caractéristiques des Écoles Universitaires de Recherche (EUR), des Initiatives d’Excellence en Formation Innovante (IDEFI), des Nouveaux Cursus à l’Université (NCU).

[Compétences et Métiers d’Avenir (CMA) – Appel à manifestation d’intérêt – 2021-2025 | ANR](https://anr.fr/fr/detail/call/competences-et-metiers-davenir-cma-appel-a-manifestation-dinteret-2021-2025/)

**PRCE (Projet de Recherche Collaborative - Entreprise).**

Date de relève : 7 novembre 2022

Cet appel s’adresse à toutes les communautés scientifiques et à tous les acteurs publics ou privés impliqués dans la recherche française. Il doit permettre aux chercheurs et chercheuses des différents domaines scientifiques, d’accéder, en complément des financements récurrents qui leur sont alloués, à des co-financements sur un grand nombre de thématiques de recherche, finalisées ou non.

Partenariat public-privé : passer du TLR1-4

[AAPG - Appel à projets générique - 2023 - 2023 | ANR](https://anr.fr/fr/detail/call/aapg-appel-a-projets-generique-2023/)

**I-demo**

Date de relève : 8 novembre 2022/ 3 janvier 2023

Ce dispositif soutient le développement de produits ou services très innovants et à haute valeur ajoutée, afin de renforcer la base scientifique et technologique française. Il soutient aussi des démonstrateurs à l’échelle industrielle ou préindustrielle d’innovations à un stade de développement avancé (prototype en environnement représentatif, lignes pilotes).

Passer de projets de TLR 4-6 à des TLR 7-9.

Possibilité de financer les études cliniques phases 1, 2a et 2b

[Appel à projets i-Démo (bpifrance.fr)](https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-i-demo)

**Innovation en biothérapies et bioproduction**

Date de relève : 23 novembre 2022

Développement de biothérapies ; Développement d'outils de R&D ou de stratification pour le développement de biothérapies ; Développement de nouveaux procédés de bioproduction, nouveaux outils, équipements et systèmes d’optimisation de technologies de bioproduction existantes.

Possibilité de financer des phases 1, 2a et 2b

[Appel à projets : « Innovations en biothérapies et bioproduction » | Bpifrance](https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-innovations-en-biotherapies-et-bioproduction)

**Décembre 2022**

**Première usine**

Date de relève : 13 décembre 2022

Les projets attendus consistent en des implantations de sites pilotes et/ou de production industrielle, destinées à commercialiser des produits innovants et en de la mutualisation de capacités préindustrielles au profit des start-ups.

Les projets candidats doivent présenter une assiette de dépenses totales d’un montant supérieur à 5 millions d’euros.

L’aide sera apportée sous forme de subventions et d’avances récupérables, réparties selon un ratio de 60 % de subventions et 40 % d’avances récupérables.

[Appel à projets France 2030 : « Première Usine » | Bpifrance](https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-france-2030-premiere-usine)

**Janvier 2023**

**Industrialisation et capacités de santé**

Date de relève : 10 janvier 2023

*Soutenir les projets d’industrialisation dans les secteurs de la biothérapie et bioproduction de thérapies innovantes, de la lutte contre les maladies infectieuses émergentes et les menaces NRBC, et des dispositifs médicaux et dispositifs de diagnostic in vitro.*

[Appel à projets : « Industrialisation et Capacités Santé 2030 » | Bpifrance](https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-industrialisation-et-capacites-sante-2030)

 **Contact AAPs pour la Dynamique Partenariale Biomédicaments**

**Karine Sotirakis – Responsable du financement de l’innovation**+33 (0)4 78 02 39 96 /06 82 51 05 65
karine.sotirakis@mabdesign.fr
[www.mabdesign.fr](http://www.mabdesign.fr/)